L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 30 JUIN 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 30 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—une portion de terre dans le Premier District, bornée par les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté.—De plus, un terrain dans le Deuxième District, avec bâtisses, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe ; et trois autres terrains, avec bâtisses, rue du Canal, entre Dorgenois et Broad.

Par Vincent & Co.—vente du fonds de marchandises sèches et de fantaisie, soieries, dentelles, broderies, etc., de J. Wolerstein, No 172, rue du Canal, à 10 1/2 heures.

Par Albert Paul & Co., au No 17, rue Bourbon, à 11 heures—magnifiques meubles de salon, chambres à coucher et salle à manger, faïence, peinture, etc.

A midi, dans la salle du Maire, à l'Hôtel-de-Ville—les revenus des Marchés publics, pour le mois de juillet.

Par Stern Bros., au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, Souliers et Brodequins.

Par Emil Tourné, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—vin blanc.

Par Hoffman, Marks & Co. au No 26 de la rue de Chartres—Lingerie, "Notions," rubans, coutellerie.

ATTENTION.

☞ Propriétés améliorées à l'encan, par le shérif.—

Nous appelons l'attention publique sur les ventes aux enchères qui auront lieu aujourd'hui, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent :

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situées à l'angle des rues Liberty et Cypress, Premier District.

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe, Deuxième District.

Et trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue du Canal, entre Dorgenois et Broad, même District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

Un Premier Résultat.

Nous avons été les seuls dans la presse quotidienne — nous regrettons de le dire — à protester contre la nouvelle spéculation administrative consistant à faire exécuter par une compagnie, des travaux qui auraient augmenté de plusieurs millions de dollars la dette de la ville, sans aucun avantage pour le public. Nous voulons parler de la levée ou digue dite de protection. L'opposition de l'ABEILLE et celle du maire Flanders, à cette mesure ruineuse, n'eussent pas suffi — nous devons le dire — à empêcher qu'elle ne devînt définitive. Si nous arrivons à convaincre nos lecteurs que nous sommes dans le vrai, nos censures, malheureusement, ne guériront pas l'épiderme endurci, des consciences des fonctionnaires radicaux. C'est donc à l'intervention opportune du comité de l'association des citoyens qu'est dû le revirement qui s'est opéré dans le Conseil des administrateurs. Le veto du maire a été soutenu et, quoi qu'en disent les avocats de la compagnie du canal du golfe du Mexique, la construction de la fameuse levée de protection se trouve forcément ajournée.

Ce premier résultat doit encourager l'Association des Citoyens à persévérer dans son entreprise, malgré les attaques injustes et prématurées dont elle est l'objet de la part de quelques-uns de ses adversaires.

Il est certain que la compagnie qui avait déjà avoir la main sur un contrat lucratif de plusieurs millions de dollars, ne se tiendra pas pour battue.

Elle a déjà su faire voter par la Législature qui sait par quels moyens — la loi qui lui donne le monopole de tous les travaux de levées et de drainage à des prix exorbitants ; elle a su également transformer les partisans de ses intérêts plusieurs administrateurs municipaux qui ont déclaré la loi inconstitutionnelle, lui a fait le contrat comme léonin ; enfin, elle est parvenue à convaincre plusieurs journaux de la parfaite régularité de ses droits, de l'incontestable nécessité des levées, et elle a obtenu d'eux, non un concours complaisant, mais un concours actif. Mais tout cela, nous voulons bien le croire, par la force d'arguments qui n'ont pu faire aucune impression ni sur le maire, ni sur les hommes éclairés qui dirigent l'Association des Citoyens, ni sur nous-mêmes.

Mais une compagnie qui a déjà tant fait, avec tant de moyens de persuasion à sa disposition, n'est pas un adversaire à négliger. Battue de front par l'attaque indignée de l'association des citoyens, elle va très certainement quelque mouvement tournant. Nous avertissons donc le maire et l'association de se tenir sur leurs gardes et de se préparer à de nouvelles tentatives.

La question nous paraît, aujourd'hui, suffisamment élucidée. Un des organes les plus récemment nés de la nécessité de la levée nous donne naïvement le mot de l'affaire. « Les terres qui seront desséchées par ce travail, dit le *Republican*, obtiendront une augmentation de valeur qui dépassera de beaucoup le coût des travaux ordonnés par la Législature. » Et quelle nécessité y a-t-il à faire payer par les contribuables de la Nlle-Orléans trois ou quatre millions de dollars pour donner une plus value énorme à des terres qui appartiennent à une douzaine de propriétaires ? Si ce sont les terriens qui doivent profiter de ces travaux, pourquoi ne les entreprennent-ils pas à leurs frais ?

Toute l'affaire est là. Enrichir la compagnie qui gagnera 40 ou 50 0/0 sur le montant des travaux et enrichir le cercle de spéculateurs qui s'est déjà formé pour acheter les cyprières qu'il s'agit de dessécher.

Voilà la moralité du projet. Il y a gros à gagner, et l'on a intéressé dans l'entreprise des gens dont l'opposition pouvait être à redouter.

C'est une nouvelle édition de l'affaire [illegible]. Mais le public est prévenu ; le maire est inflexible, et l'intervention de l'association puissante de citoyens est venue à propos arrêter l'adoption de la mesure. Nous espérons donc que les spéculateurs en seront pour leurs frais et que les successeurs de la Compagnie du Canal des Grands-Vaisseaux devront se contenter des bénéfices plus modestes que ceux qu'ils avaient rêvés.

TRAINS EXTRAORDINAIRES DE NUIT SUR LE CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN.—Le public apprendra certainement avec plaisir que des trains extraordinaires de nuit ont été placés sur le chemin de fer de Pontchartrain et que les visiteurs de Milneburg n'ont pas besoin de quitter ce délicieux petit endroit avant d'en avoir goûté tous les plaisirs, promenades en bateau, soupers, bain et pêche. Les restaurants sont en pleine opération. La saison des bains est venue depuis longtemps, et le pavillon Denéchaud distribue ses rafraîchissements exquis au son de la musique de la fameuse bande de Yaeger. Enfin, ce qui n'est pas le moins important, Mike avec ses bateaux à voiles et à rames est toujours prêt.

☞ Plus de toux, plus de rhumes, plus de catarrhes possible en faisant usage de l'excellent Baume Pectoral aux Navets Indiens de Laplace.

LE MARÉCHAL MAC MAHON.—Voici la lettre par laquelle ce brave général refuse la candidature :

Paris, le 22 juin 1871.

Monsieur,

Je vous prie d'exprimer aux personnes du département de la Charente-Inférieure qui avaient voulu bien penser à moi pour la députation, ma reconnaissance de l'offre que vous m'avez transmise en leur nom.

Je vous prie de leur faire connaître que je ne puis accepter, dans la supposition même que, l'ayant été nommé sans faire aucune démarche pour atteindre ce but.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Maréchal DE MAC MAHON.

[illegible] D'ASSASSINS.—Grâce [illegible] prises par la police [illegible] les excentriques de Paris, [illegible] le 18 mars le théâtre de [illegible] continuels, commandés [illegible] exécuteurs. [illegible] prêtés avant-hier [illegible] une heure de la [illegible] desquels il résulte [illegible] à une bande permanent [illegible] de voleurs et d'assassins.

[illegible] importantes ont [illegible] munitions des prisons.

[illegible] que, sous la Commune, la [illegible] uniforme de garde [illegible] arrêtés avant-[illegible] de cadavres [illegible].

LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE.

Nous lisons dans le *Journal du Hâvre* du du 12 juin :

La question capitale, aujourd'hui, celle qui, désormais va primer toutes les autres, parce que, si elle n'en contient pas la solution, elle indiquera, du moins, la direction à prendre, c'est la question électorale. Les élections pour les 46 départements qui ont à compléter leur députation sont fixées définitivement au 2 juillet. Il y a 114 députés à élire. Il est parfaitement clair qu'un tel nombre de nouveaux membres, entrant dans l'Assemblée, peut modifier, d'une manière absolue, les décisions de la majorité, déplacer même cette majorité. Les deux tiers environ des départements de France, vont avoir à se prononcer, et cette fois, en connaissance de cause. Il n'y a plus d'équivoque possible. L'*Avenir national* résume très bien, en ces quelques lignes, la situation créée aux électeurs :

" La question posée aux électeurs : République ou monarchie, ne laissant prise à aucune ambiguïté, il va en résulter infailliblement qu'aucune prétention personnelle ne pourra, sans encourir le ridicule, venir troubler l'action électorale des partis. Il arrivera, en outre, qu'à une question nettement posée, il faudra nettement répondre et que les gens qui attendent leur avenir politique de l'habileté avec laquelle ils entretiennent l'obscurité sur leurs opinions, seront obligés de se ranger dans l'un ou l'autre camp, et de déclarer ouvertement leur pensée."

Le *Soir* s'exprime non moins brièvement, mais aussi, non moins nettement :

" Les électeurs sont avertis ; ils peuvent, dès aujourd'hui, mesurer la portée de leurs votes. Le scrutin du 2 juillet leur fournit une excellente et unique occasion de rétablir l'équilibre dans l'Assemblée en doublant les forces tout à fait insuffisantes de la gauche. S'ils choisissent 112 représentants décidés à maintenir M. Thiers et à pousser jusqu'au bout l'expérience de la République, la tranquillité générale est assurée pour quelque temps : la France peut se remettre et se réorganiser à loisir.

" S'ils envoient 112 hommes de renfort à la droite, ils savent ce qu'ils font, ils ne pourront pas prétexter cause d'ignorance. Fortifier la droite, c'est voter la restauration de l'ancien régime avec ses préjugés de l'autre siècle, ses tendances au despotisme, ses défis à l'esprit moderne et sa fausse stabilité."

Il semble que les partis monarchiques sentent le danger possible et qu'ils redoutent de plus en plus, à mesure qu'il se rapproche. Aussi, et tout à coup, avons-nous vu cesser toutes ces attaques, toutes ces récriminations, toutes ces injures, dirigées par eux contre M. Thiers, et que nous avons, à plusieurs reprises, signalées à l'indignation de nos lecteurs. Le *Bien public* constate ainsi ce revirement :

" Tout esprit observateur est frappé de l'attitude des partis à Versailles. Les monarchistes n'avaient pour M. Thiers, il y a huit jours, que paroles aigres, plaintes amères ; ils sont tout miel, et voilà le condamné d'hier au pinacle. Est-ce amour ? est-ce reconnaissance ? Non, c'est embarras. Les vainqueurs du 4 sont tout gênés de leur victoire ; ils voudraient en tirer parti ; ils ne le peuvent seuls et désirent qu'on les aide. M. Thiers les aiderait si bien, s'il voulait ! mais il ne le veut pas. Aussi on le flatte, on le flatte ! Et on vante son esprit, son goût fin, ses hautes pensées. Lui ne dit rien et continue, suivant son expression, à gouverner le moins mal qu'il peut pour le compte de la République. Pauvres républicains qui s'en allaient boudeurs jeudi soir et qui boudent encore ; comme ils se consoleraient s'ils savaient combien leur victoire gêne les monarchistes ! "

La *France*, apportant un des derniers échos de la fameuse séance de jeudi, constate, en effet, les mêmes symptômes sous un autre aspect et dit :

" Les partisans de la monarchie ont accueilli comme une victoire le vote de jeudi. S'ils se rendaient un compte exact de l'état des esprits dans des centres dont il est impossible de méconnaître l'influence, ils parleraient beaucoup moins de leurs espérances, et ils laisseraient la France se prononcer avec sa pleine et entière liberté, sans chercher à peser sur ses suffrages."

Voici les réflexions qu'inspire au *Constitutionnel* le discours de M. Thiers. Parlant des hommes du 4 septembre il dit :

" M. Thiers leur a donné une satisfaction que bien des gens jugeront excessive, c'est lorsqu'il a parlé en termes flatteurs de l'équipée du 4 septembre et du service qu'elle a rendu. Il est vrai que, dans l'Assemblée de Versailles, il est trouvé des personnes qui ont souhaité le 4 septembre ; mais ce vœu n'excuse rien ; il doit être blâmé comme l'acte lui-même. A part la vacance qu'il a faite dans le gouvernement du pays, on cherche vainement l'avantage que les partis en ont pu retirer. Cette vacance même créait un péril considérable ; au moment où elle s'est produite, par la manière dont elle s'est produite, elle constituait pour la France une aggravation de ses malheurs, et elle faisait entrevoir des malheurs plus grands encore.

" Les tendances et les impatiences de l'Assemblée nous semblent inquiétantes et méritent de tenir toute la sollicitude de M. le chef du pouvoir exécutif. M. Thiers a dit quelquefois à la Chambre qu'elle était souveraine ; il l'a même caressée de l'espoir qu'elle pourrait devenir constituante. Ce sont des points essentiels qu'il importerait beaucoup de résoudre. Généralement, l'Assemblée nationale est considérée comme ayant fort son temps ; après quelques lois urgentes, on pense que elle aura de mieux à faire que de se retirer. C'est du reste une opinion fort raisonnable et tout à fait en rapport avec le mandat spécial et limité que l'Assemblée actuelle a reçu. Mais, il paraît qu'elle se croit appelée à rendre à la France d'autres services que celui du traité de paix et qu'il entre dans ses projets ou dans ses illusions de fonder un gouvernement. Il faudrait que le corps électoral sût à quoi s'en tenir. S'il pouvait acquérir la certitude que l'Assemblée n'a aucun droit constituant, il ne redouterait point ses tentatives constituantes ; d'autre part, s'il apprenait que les députés élus pour traiter de la paix veulent s'occuper de Constitution, il aviserait à les en empêcher ou tout au moins à leur faire connaître, sur ce point, ses vrais désirs. Après la journée du 9 juin, il importe d'aborder ce débat et de faire cesser une incertitude qui peut donner lieu à des malentendus et à de graves périls."

"INCENDIAIRES ET PILLARDS.

Les préparatifs faits par le sieur Gaillard père pour faire sauter Paris et l'incendier étaient formidables. Le désastre eût été bien plus considérable qu'il ne l'est réellement, si l'entrée soudaine et inattendue de nos soldats n'avait déjoué ces sinistres projets, et si quelques bons citoyens n'avaient pris à tâche de détruire les torpilles et les mines placées dans les égouts, et de couper les fils et les mèches qui y correspondaient. On cite notamment un capitaine de la garde nationale, resté dans Paris et dans les bataillons de la Commune, avec l'assentiment du gouvernement, qui, à l'aide de quelques hommes résolus, a pu conjurer bien des désastres. Il a démantibulé un grand nombre d'appareils, notamment ceux qu'on avait placés sous le Trocadéro pour le faire sauter. Il a passé deux nuits dans les égouts pour mener à bonne fin cette œuvre, qui n'était pas sans péril, puisque deux de ses hommes y ont trouvé la mort.

— Plusieurs prisonniers fédérés avaient révélé, dans leurs premiers interrogatoires, le projet des communeux d'incendier les monuments de Versailles. On a redoublé depuis lors de surveillance et de précautions et nous avons le regret de dire que les premières investigations ont semblé confirmer les aveux des prisonniers. Trois personnes ont été arrêtées, hier matin, dans un café de Versailles où elles tenaient les propos les plus compromettants. Leur conversation, surprise par un agent, avait trait au projet formé par les communeux d'incendier le Château. Dans la ville, huit autres individus, soupçonnés du même dessein, ont été également arrêtés.

— Voici un acte de courage que nous nous plaisons à signaler.

Le 25 mai, vers six heures du soir, les Vengeurs de la Commune, irrités de l'attitude des habitants du quartier, qui a peur contre le passage du Désir, enfoncèrent des boutiques sur le boulevard de Strasbourg, répandirent le pétrole et mirent le feu ; feu de joie, disaient-ils, que les habitants alimenteraient comme les maisons.

Embusqués sur la chaussée du boulevard et sous la voûte du passage qui communique au faubourg Saint-Martin, les insurgés tiraient impitoyablement sur quiconque tentait d'éteindre le feu.

C'est alors que M. Joseph Vananti, fumiste, habitant le passage du Désir, au risque d'une mort presque certaine, et seul aux prises avec ces misérables jusqu'à l'arrivée des troupes de ligne, se dévoua pour organiser les premiers secours contre l'incendie. Pendant le combat, qui a duré toute la nuit, Vananti a poursuivi son œuvre courageuse ; il a éteint le feu à trois reprises différentes et en divers endroits, restant continuellement exposé au tir des insurgés, comme aux projectiles de l'artillerie.

C'est au courage et au sang-froid de M. Vananti qu'on doit la conservation de l'îlot de maisons compris entre le boulevard de Strasbourg, la rue du Château-d'Eau, le faubourg Saint-Denis et la rue de la Fidélité.

C'est un devoir de signaler de tels actes à la reconnaissance publique ; c'est la première récompense qui leur est due.

—M. Léon Fabert écrit de Paris au *Journal de Rouen* :

Je passais rue de Rivoli, quand j'aperçus, au No. 164, un bureau de tabac à demi ouvert, et sur le seuil duquel se tenait une femme, dont l'air affligé me frappa. La devanture brisée du magasin me donna de suite le secret de cette douleur. Comme j'examinais curieusement les dégâts, la pauvre femme m'adressa la parole.

— Entrez, monsieur, me dit-elle, ce que vous voyez-là n'est rien. Si vous voulez savoir comment ces sauvages nous ont traités, vous n'avez qu'à regarder l'intérieur de la boutique !

J'entrai. C'était quelque chose d'indescriptible. On eût dit qu'une bande de singes malfaisants ou de fous furieux, avait été enfermée là plusieurs heures. Rien, rien n'était intact. Boîtes à cigares, cartons, glaces, etc., tout avait été broyé, déchiqueté, émietté, pulvérisé. Quant aux cigares et au tabac, ils avaient été volés.

Si curieuse que je fusse, déjà contre le vandalisme des communeux, je ne pus retenir un cri de surprise.

La pauvre femme me prit par la main :
—Vous n'avez pas tout vu, suivez-moi.

Et elle me fit passer dans l'arrière-boutique.

—Ils sont restés là une nuit, me dit-elle, la nuit de mardi à mercredi. Ils ont mangé nos provisions, bu mon vin jusqu'à être soûls, et, quand ils ont été repus, ils se sont tirés des coups de fusils. Regardez !

Elle me fit voir sur le parquet une mare de sang fraîchement lavée.

—Voyez encore, reprit la malheureuse marchande en me montrant l'escalier descendant à la cave. Là, du haut en bas des marches, ils ont fusillé un d'entre eux. Dans la cave, il y a du sang. Voyez, les balles qui ont écorché le mur et percé la main courante de l'escalier.

Nous revînmes à la boutique. Une voisine entra, Mme Caumont, un nom illustre dans la parfumerie parisienne.

— Tiens ! fit-elle, c'est un petit comme chez moi. Seulement, j'ai à peu près 70,000 francs de pertes en objets brisés, emportés et en argent volé. Heureusement que vous avez un lit pour dormir ou pour pleurer ; moi j'ai un matelas chez des amis, rue Charlot.

C'est de l'air le plus calme que l'infortunée nous contait sa ruine.

—Par bonheur, continua-t-elle, j'ai pu dire leurs vérités à ces gueux-là. C'est peu, mais c'est quelque chose.

— Comment ne vous ont-ils pas tuée ! lui demandai-je.

—Ils n'ont pas osé. Au dernier moment, quand les balles sifflaient et quand les obus tombaient comme la grêle, j'ai couru à l'Hôtel-de-Ville. J'ai pris Bergeret par le bras ; je l'ai appelé gredin, voleur, canaille. Je leur ai crié à tous qu'ils étaient la honte et la perte de Paris. Bergeret m'a offert 50 francs que je lui ai jetés à la figure. Ils m'ont laissé m'en aller sans mot dire.

J'ai un écrit de Bergeret reconnaissant que ses *gardes* m'ont cassé pour 8,000 fr. dans mon magasin. Cet écrit là ne vaut pas deux sous, mais c'est l'attestation de mon malheur. Je le garde.

Je vous jure que j'étais plus ému que ma narratrice. Elle avait peut-être, du reste, épuisé toutes ses larmes. Je demandai aux victimes de ce vandalisme comment elles avaient pu abandonner leur maison.

— Oh ! c'est bien simple, me répondit-on. A quatre heures, ils sont venus en nous disant : " Déménagez *votre jeun*, nous allons brûler votre boîte " et ils se sont installés là. Vous voyez ce qu'ils ont fait.

Ces deux actes atroces se sont passés rue de Rivoli, No 164, chez Mme Rounaux, buraliste, et chez M. Caumont, parfumeur.

— Les insurgés se sont empressés de mettre en liberté les prisonniers, voleurs ou assassins, qui se trouvaient à la Roquette au moment de leur départ.

Au nombre de ces prisonniers libérés se trouvent deux individus très dangereux, deux assassins connus sous les surnoms de Bébé et Petit-Jean. Le premier avait été condamné à mort, le 21 février dernier, par la Cour d'assises de la Seine, pour meurtre commis au Champ-de-Mars ; le second avait aussi été condamné à mort récemment pour tentative de meurtre sur un des gardiens de la Roquette, où il était déjà détenu en vertu d'une condamnation antérieure.

Tous deux avaient vu leur peine commuée en celle de la réclusion par la Commune, qui devait les faire mettre en liberté le jour de sa chute. Le lendemain de sa sortie de la Roquette, Bébé organisait publiquement le pillage de l'église de Ménilmontant.

CHRONIQUE LOCALE.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DUNN. — On sait que le gouverneur Warmoth est allé à Passe-Christian pour raison de santé, du moins c'est la raison qu'on a donnée à ce petit voyage. La distance de la Nouvelle-Orléans, capitale de l'Etat de la Louisiane, à la Passe-Christian est courte, surtout depuis l'inauguration du chemin de fer de Mobile, mais la distance ici ne fait rien à la question, dès le moment que le gouverneur est allé chercher du repos sur une côte appartenant à un autre Etat. Hors de la Louisiane, le pouvoir exécutif échappe à M. Warmoth et passe dans les mains du lieutenant-gouverneur Dunn. Ce dernier profite de la circonstance et se met pleinement à cheval sur son droit. De par la Constitution, M. Dunn, en l'absence du gouverneur, est gouverneur lui-même et il se montre fort pressé d'en exercer les fonctions.

Il a déjà accordé un congé de 90 jours à un greffier de l'une des cours de district, et cela en dépit de l'opposition du secrétaire particulier du gouverneur, M. Brogden. Ce dernier ayant fermé le bureau de l'Etat et en ayant emporté les clés à la Passe Christian, M. Dunn, de son autorité constitutionnelle, a fait ouvrir de force la porte du bureau et s'y est installé comme chef du pouvoir exécutif. Quand M. Brogden est revenu, il lui a été répondu qu'on n'avait pas besoin de ses services. Ce n'est pas là un coup d'Etat, mais cela s'est fait comme un coup d'Etat, la force brutale ayant été employée. Ce petit événement pourrait déranger beaucoup les créatures de M. Warmoth et les plans de Son Excellence ; nous croyons donc que nous ne tarderons pas à apprendre le retour à la Nlle-Orléans, d'autant mieux que M. Dunn a refusé de remettre au secrétaire de M. Warmoth des papiers qui lui sont personnels et qui lui appartiennent en propre.

JUGE CONTRE JUGE. — Le juge de paix Evans ayant été sommé par le juge Cooley de la 6me Cour de District de dire les raisons pour lesquelles il ne serait pas puni pour mépris de Cour, après avoir fait arrêter et mettre en prison Pete Munday, quand il savait qu'un writ d'habeas corpus avait été lancé par le juge Cooley pour la production du dit Munday en sa Cour, le juge Evans a paru et a dit qu'il ignorait qu'un writ d'habeas corpus eût été délivré, sur quoi le juge Evans a été mis hors de Cour.

Seconde partie.—Hier, vers midi et demi, le constable Davern, de la seconde justice-de-paix, juge Evans, a arrêté le juge Cooley quand il sortait de son audience, sur un warrant pour mépris de Cour.

Le juge Cooley fut conduit à la cour de la Seconde Justice de Paix. En même temps, le capitaine McCann arrêta W. S. Thompson, avocat de Munday, sur un warrant du recorder Staës, qui l'accuse de parjure, ayant déclaré sous serment que l'officier de police Dumas avait réarrêté Munday dans l'enceinte de la Maison de Cour. Il fut emmené au corps de garde de la place Jackson.

Le juge Cooley a été appelé ensuite et le juge Evans, après l'avoir mis sous serment, lui a demandé si dans l'affaire de Pete Munday, en disant que le juge avait appliqué sa signature à un *mensonge*, il avait voulu traiter sa Cour avec mépris et la tenir pour ridicule.

Le juge Cooley a répondu non et a ajouté qu'il ne se rappelait pas, s'il avait employé le mot mensonge, mais alors il aurait employé le mot fausseté ce qui serait à peu près la même chose.

Le juge Philipps, avocat du juge Cooley, a objecté à cette manière d'interroger, mais le juge Evans lui a ordonné de s'asseoir.

Le juge Cooley a été renvoyé, le juge disant qu'il obtiendrait d'autres témoignages plus amples.—C'est ainsi que dans la même journée deux juges, se poursuivant l'un l'autre, s'atteignent, s'arrêtent, s'emprisonnent et se mettent en liberté, le tout par esprit de réciprocité de procédé plutôt que par esprit de justice et de droit.

TENTATIVE D'HOMICIDE.— Mercredi, une querelle s'est élevée entre deux individus nommés Henry Baumgardner et James Donegan, à bord du steamer C. B. Church, amarré au wharf de la rue Poydras. Ces individus étaient seuls et paraissaient engagés dans une conversation animée, lorsque Donegan se jette soudainement sur son antagoniste et le précipite par-dessus bord. Baumgardner tombe sur le wharf et se fait nécessairement beaucoup de mal. On a cru tout d'abord qu'il était perdu, mais un médecin qu'on avait appelé en toute hâte, a déclaré que son état, bien que très critique n'était pas pourtant désespéré. L'assaillant a été arrêté.

FEU. — Hier soir, vers 9 heures, le feu a pris dans la grocerie de Ph. Smith, au coin des rues Delord et Tchoupitoulas, et on l'attribue à un baril de whisky qu'on a trouvé en flammes. Deux heures avant, on avait découvert un commencement d'incendie causé par de la poudre et une quantité d'allumettes, partiellement brûlées près du baril de whisky.

Le premier feu était au 3e étage et le second au rez-de-chaussée. Le fonds du magasin était assuré pour $6000. Le dommage est fort léger. MM. Adams et Youenes, inspecteurs, après avoir visité les lieux ont emmené M. Smith au corps de garde de la place Lafayette. Aucune accusation ne pèse sur lui jusqu'à présent, mais il est prisonnier et restera prisonnier jusqu'à nouvel ordre.

DES VOLEURS EN FUITE.—Mercredi soir, quelques personnes inconnues entrèrent chez l'officier de police Hartman, rue Villeré No 16, et enlevèrent une somme de partie en argent et partie en billets. En passant par la fenêtre pour s'en aller, ils réveillèrent l'officier qui donna l'alarme et se mit à leur poursuite. Quelques autres officiers se joignirent à lui et des coups de revolver furent tirés contre les fugitifs, mais sans succès, à ce qu'il paraît, car aucun d'eux n'a été arrêté.

COUP DE FEU.—Mercredi soir, vers 6 heures et demie, une difficulté s'est élevée au coin des rues Félicité et Constance, entre Gus. Prosper et un jeune homme nommé Burtell, et le premier a reçu une balle dans le bras. Deux coups ont été tirés. Le blessé se rendit à la pharmacie de Hasting où il fut pansé tout d'abord. La balle fut ensuite extraite par le Dr Pohlman. Burtell n'a pas été arrêté.

VOL.—Hier matin, entre 2 et 3 heures, le café de Mme Hevia, au coin des rues Julie et Tchoupitoulas, a été visitée par un voleur qui était venu prendre logement chez elle la veille même. Il a réussi à s'échapper en emportant une grosse charge de linge et $7 en argent.

—Le procès des frères et sœurs Lanagan et de Hickey pour le meurtre du jeune orphelin Kane a commencé hier, à la Première Cour de District, et sera continué aujourd'hui.

—Le corps d'une petite fille, âgée d'environ 12 ans, a été trouvé dans le fleuve, en face de l'habitation Knapp, paroisse St-Bernard ; elle était vêtue d'une robe rouge à raies blanches, et n'avait pas de souliers.

—Un homme blanc, d'environ 35 ans, qu'on suppose être un marin, est tombé hier rue des Ursulines, près de la Levée, frappé d'un coup de soleil. On l'a transporté à l'hôpital.

—Madame Joséphine Goldsmith, femme blanche employée à la raquerie de coton de M. Young, a été frappée d'un coup de soleil, et est morte dans la soirée.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

La grande Revue à Longchamps.

Immense succès de M. Thiers.

Les troupes le couvrent de leurs acclamations.

Résultat partiel de l'emprunt.

Il est annoncé à l'Assemblée.

Les Prussiens seront bientôt payés.

Les candidatures à Paris.

Gambetta se rallie au gouvernement actuel.

Maladie de Rochefort.

Son procès est fixé à lundi prochain.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Florence, 29 juin—Le Sénat a ratifié le traité de commerce avec les Etats-Unis et a passé des projets de loi relatifs à la sureté publique, à l'unification et à la dette publique.

Londres, 29 juin—La grande revue à Longchamp a lieu en ce moment. 100,000 hommes sont en position. Les tribunes décorées avec soin, sont occupées par le président Thiers, les membres du gouvernement et les membres de l'Assemblée ; le maréchal McMahon commande. Il y a foule partout, et la scène est très brillante.

Berlin, 29 juin—De terribles émeutes ont eu lieu en Silésie ; les bureaux des surintendants des prisons et des mines, ont été détruits et les Juifs résidents ont été pillés.

Les uhlans ont fait évacuer les rues en tuant 7 personnes, en en blessant 30 et en en capturant 60. La loi martiale a été proclamée. Le théâtre de l'émeute est à Konigs Hutte.

Versailles, 27 juin—Hier, dans l'Assemblée, Pouyer Quertier a dit qu'en moins de 6 heures les agents du trésor avaient collecté quatre mille cinq cent millions de francs pour le nouvel emprunt dont Paris seul avait pris deux mille cinq cent millions. (4 milliards 500 millions.)

On n'a pas reçu les retours de toutes les provinces et le total des souscriptions n'est pas encore connu.

Le ministre des finances, commentant sur les faits mentionnés par lui, a dit que l'état des choses mettait le gouvernement à même de remplir ses engagements et de hâter la délivrance du pays. Nous n'attendrons pas, a-t-il dit, les dates fixées par le traité de Francfort, mais nous payerons l'indemnité avec anticipation de termes.

Londres, 29 juin—Une résolution dans la Chambre des Lords, regrettant la ratification du traité de Washington, a été rejetée sans division.

Berlin, 29 juin—L'Empereur a accordé une amnistie à tous les natifs de l'Alsace et de la Lorraine, excepté dans les cas où des offenses politiques et militaires sont combinées avec des crimes ordinaires.

Florence, 29 juin—L'archevêque Patrasso a été arrêté à Rome, pour conspiration.

Londres, 29 juin—Le prince et la princesse de Galles sont à la veille de leur départ pour aller visiter l'Allemagne.

Paris, 29 juin—L'élection de Brelay, Challon, Latchier, Carbon, Horrison, Laurent Pichat, Nadaud, Schnider, Kaestner, Tenot et Pusy est considérée comme certaine. [illegible] du département de la Seine.

Nombre d'officiers étrangers arrivent à Paris pour voir la revue.

Berlin, 29 juin—Le prince Bismarck, comme chancelier de l'Empire, a fait rentrer la première émission des 51 millions des bonds allemands, dont l'intérêt cessera le 1er juillet.

Londres, 29 juin—L'Empereur et l'Impératrice du Brésil sont arrivés à Londres ce soir à 6 heures.

Londres, 29 juin—A la Chambre des Lords, ce soir, Cranmer a présenté une résolution exprimant le regret qu'on ait donné à la reine le conseil de signer le traité de Washington, marché contraire à l'honneur et à la dignité du pays. Ses clauses, a-t-il dit, sont en conflit avec les instructions données ; elles sont abjectes et humiliantes. Elles ont irrité le Canada sans concilier les Américains.

Le comte de Landerdale a dit que le traité donnait tout aux Etats-Unis sans assurer un équivalent pour l'Angleterre.

Houghton est satisfait de l'arrangement parce qu'il empêchera des querelles futures. Le comte Granville a terminé le débat par une défense vigoureuse de la conduite du gouvernement. La motion a été repoussée sans division.

Madrid, 29 juin — On croit que les Cortès approuveront tous les projets financiers présentés par el Señor Morel.

Le roi doit recevoir M. Barral aujourd'hui.

Florence, 29 juin—Le maire de Florence a fait une visite de courtoisie aux ambassadeurs dont la présence a honoré Florence pendant que cette ville était la capitale de l'Italie.

St Pétersbourg, 27 juin—Le gouvernement russe a suspendu la publication de la *Gazette de Moscou* qui a désobéi aux lois contre la diffamation à l'égard des autorités constituées.

Versailles, 29 juin —Le procès de Rochefort a été fixé pour lundi prochain.

L'Assemblée hier a discuté le projet de loi pour la décentralisation du gouvernement. On continue à faire des arrestations de communistes.

Courbet et Fontaine ont été confrontés avec leurs complices.

Londres, 29 juin—A la Chambre des Communes, M. Gladstone a dit qu'il espérait qu'un jour prochain serait fixé pour la discussion du traité de Washington.

Sir Charles Dilke a ouvert la question du vote secret. Il a nié que ce vote n'eût rien produit de bon aux Etats Unis. Le débat a été continué par Sir Stafford et par MM. Foster, Gladstone et Disraeli.

Paris, 29 au soir.—La revue de l'armée à Longchamps, aujourd'hui, a été un grand succès. Rien n'a nui à son effet. Les troupes ont montré beaucoup d'enthousiasme et ont honoré fréquemment le président Thiers de leurs acclamations. Des médailles militaires ont été données à Vinoy et l'Admirault, et un grand nombre de promotions dans la Légion-d'Honneur ont été annoncées.

La *Patrie* dément le bruit d'une triple alliance entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

M. Gambetta, dans un discours à Bordeaux, a protesté de sa loyauté au gouvernement actuel. Les assemblées électorales sont permises jusqu'à samedi.

La maladie de Rochefort a été sérieuse. Les médecins ont eu deux consultations.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 29 juin—Les républicains du Maine ont renommé Sidney Perham pour la place de gouverneur.

La patente de Daniel Pratts pour moulin à coton a été prolongée de sept ans, à partir du 12 juillet.

Les démocrates de l'Iowa sont opposés au "New Departure" et ont appelé une convention qui se réunira le 10, à Augusta.

Mme Petigrew King s'est présentée à la Maison Blanche, mais elle n'a pas été reçue par le Président. Elle a été informée que l'avocat-général lui répondrait. D'autres circonstances indiquent que le cabinet n'est pas favorable à une commutation de la peine à laquelle Bowen a été condamné.

On dit que les terres concédées par le chemin de fer du Pacifique et de Rock Island sont défectueuses. Ce rapport cause une grande excitation dans l'Iowa.

La séance du cabinet a duré quatre heures. On ne s'est pas occupé de l'affaire Boutwell-Pleasanton. Le cabinet était au complet, sauf Delano et Fish.

Les résolutions des républicains du Maine contiennent ce qui suit : Il n'y a aucune raison pour que le passé et le souvenir des événements soit mis dans l'oubli. Nous ne désirons pas oublier les leçons qu'il a données au patriotisme et à la loyauté. Nous sommes en faveur du tarif, au profit des intérêts de toutes les sections, et ré affirmons notre fidélité au système protecteur et approuvons les actes du gouvernement.

Washington, 29.—M. H. Whittaker, avocat de Meridian, Miss, appelé devant le comité des kuklux aujourd'hui, a déclaré, sous serment, qu'il ne croyait pas à l'existence des kuklux dans le Mississippi ; les sujets de l'année dernière furent le résultat des mauvaises doctrines des mauvais citoyens des deux partis qui désiraient des troubles. A présent, ces mauvaises passions se sont amorties.

Quant au caractère des outrages, le témoin a cité un cas où un maître d'école, républicain blanc, nommé Price, assisté de plusieurs républicains de couleur, fouetta presque à mort Adam Kenwood, député shérif de couleur, qui était aussi républicain.

Washington, 29 juin—Après la séance du cabinet, aujourd'hui, le secrétaire Boutwell et le commissaire Pleasanton ont eu une longue entrevue. On dit que le Président désire qu'ils se mettent d'accord.

Le général Hartsuff a été mis à la retraite avec le rang de major général.

NOUVELLES DIVERSES.

Concord, N. H., 29 juin—Les démocrates ont élu le commissaire des élections de fer par 164 voix contre 152.

San Francisco, 29 juin—Le comté d'Amador est calme. Le travail se rétablit sous la protection des troupes. Les propriétaires de mines ont décidé de n'employer aucun ouvrier affilié à la ligue.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 29 juin, au soir—Les espèces ont augmenté de près d'un quart de million à la Banque d'Angleterre. Bonds 90 1/4.

Liverpool, 29 juin, au soir—Coton plus ferme ; uplands 8 1/2 à 8 5/8, Orléans 8 3/4. Vendu 20,000 balles. Coton attendu de la Nlle-Orléans 8 15/16.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 29—Parti, le Polaris, pour les régions Arctiques.

New York, 29 au soir — Coton en hausse de 1/4. Vendu [illegible] balles. Uplands 20 3/4. Farine en baisse.

New-York, 29 juin, au soir — Argent de 2 à 2. Sterling ferme. Or 112 7/8 à 113. Gouvernements forts et en hausse de 1/8 à 5/8. Louisiane 60 et 66. Levée 70 1/2 et 68.

Memphis, 29 juin—Coton calme et ferme à 20.

Mobile, 29 juin—Coton calme et ferme. Middling [illegible].

Savannah, 29 juin—Coton plus ferme. Middling 19. Stock 8,733 balles.

Cincinnati, 29 juin—Coton en bonne demande et en hausse, middling 20 à 20 1/2. Farine rare et ferme ; de famille 6 40. Mais bien tenu à 58. Provisions avec tendance à la hausse. Porc plat et en baisse à 15 25. Braisse à 10. Bacon animé à 6 3/4.

St Louis, 29 juin—Farine très inactive ; superfine 4 50, extra 5 00. Mais calme 50 1/2 à 51. Porc en hausse 15 75. Epaules 7.

Louisville, 29 juin—Toile d'emballage ferme et en demande de 19 à 20. Coton plus fort, middling 19 1/2. Farine calme et ferme ; extra de famille 6 25. Maïs calme et ferme. Porc 16. Jambons fourrés 14 1/2. Jambons communs 13.

Richmond, 29 juin—Le troisième procès de l'ex-maire Cahoon, pour complicité dans une affaire de faux, qui durait depuis une semaine, s'est terminé ce soir. Le juri l'a trouvé coupable, mais avec recommandation à la clémence de l'Exécutif, sans cela Cahoon serait condamné à 2 ans de pénitencier.

Le juri fera demain un appel au gouverneur en faveur de l'ex-maire de Richmond. Il avait précédemment été condamné à 5 ans de pénitencier, mais une nouvelle audition de cause lui fut accordée sur des points de droit.

Memphis, 29 juin—Un train de fret pour l'Ouest, sur le chemin de fer de Charleston et Memphis, a été jeté par accident hors de la voie, près de Lafayette, cette après-midi. Trois ou quatre personnes ont été tuées.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 29 juin — Descendant, le B. J. Lockwood. Temps chaud et clair. Le fleuve baisse.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 29 juin, 6 p. m.—Arrivé le steamer Morgan, d'Indianola ; la goélette Village Bride, en 8 jours de Ruatan, avec des fruits.

Dépêches d'hier soir.

Versailles, 29.—La cour martiale qui siège maintenant, a condamné à mort Crémieux, Etienne et Pellissier ; à la déportation, Duclos, Martin, Hastorg, Breton, Caspin et Bariche. Cinq prévenus ont été acquittés.

Paris, 29.—Les républicains ne peuvent s'accorder sur une liste de candidats. Il y a 18 candidats pour l'Assemblée dans le département de la Seine.

Le général McMahon refuse de se laisser porter comme candidat.

Londres, 29.—L'empereur Napoléon a été réélu membre du club de l'armée et de la marine.

Une explosion de bouilloire à Kidsgrove a tué six personnes et en a blessé 19 autres. Maillet s'est échappé de Paris et a gagné l'Angleterre.

Un acteur de Delescluze vient d'être libéré [illegible] autorités de l'Assemblée.

Washington, 29 juin—Le lieutenant McKee, tué dans un combat récent avec les Cordens, était de Louisville, Ky.

Topeka, Kansas, 29 juin—Un homme et une femme ont été condamnés à mort pour avoir tué le mari de la femme après 14 mois d'adultère. L'homme est âgé de 22 ans et la femme de 40. Il a paru dans le procès que la femme avait souvent pressé le jeune homme de tuer son mari, mais qu'elle n'avait pas prêté la main au meurtre.

San Francisco, 29.—Les républicains de la Californie ont nommé Newton Booth pour candidat à la place de gouverneur de l'Etat. Leur plateforme demande l'abrogation du traité avec la Chine, la prohibition de l'immigration chinoise et endosse l'administration du président Grant.

Erie, Pa, 29. — On a découvert aujourd'hui, à 453 pieds de profondeur, une huile très lourde et bonne pour les machines à la place d'une huile d'éclairage qu'on cherchait. Cette affaire a produit ici une grande excitation.

—M. le président du conseil a reçu la lettre suivante de M. Ernest Picard, membre de l'Assemblée nationale :

" Versailles, 9 juin.

" Monsieur le président,

" Vous avez voulu, en me nommant gouverneur de la Banque de France, honorer par une nouvelle marque de confiance le ministre des finances que vous aviez trouvé en fonctions quand vous avez été appelé au pouvoir.

" Je vous en remercie, et je pense qu'il me sera permis d'être à la fois un peu fier et très reconnaissant du sentiment que vous m'avez témoigné, en me désignant spontanément pour ce poste important.

" Mais, après avoir tenu le ministère des finances pendant la guerre et le ministère de l'intérieur pendant l'insurrection, j'ai acquis le droit de me consacrer, dans les circonstances actuelles, à mes devoirs de député.

" Je vous prie donc, monsieur le président, de m'autoriser à ne point accepter les fonctions de gouverneur de la Banque de France.

" Veuillez recevoir, monsieur le président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

" Ernest PICARD."

—On lit dans le *Temps* :

" Nous apprenons que, par une initiative qui honore les chefs de l'armée, on laisse la voie ouverte à des personnes moins suspectes, qu'on délivre quand l'instruction leur a été favorable. Nous avons rencontré çà et là, dans Paris, des hommes étrangers, courtois et conciliants, et qui, à ce qu'il nous semble, sont d'adroits racoleurs.

" Ils ont l'aspect populaire et obligeant. Ils portent des blouses bleues ou blanches ayant encore le lustre neuf ; il fument la pipe. Ce sont des agents habiles. Ils conviennent les officiers et les soldats en disponibilité. Ils s'adressent de préférence aux mobiles qui ont fait la campagne. On leur donnerait une gratification qui ne dépasserait pas 1,000 écus, et leur grade leur serait conservé.

" Les gardes nationaux sont vivement sollicités par eux, ainsi que les francs-tireurs. L'un d'eux disait hier :

" —Nous arrivons trop tard. Nous aurions enrôlé toute la Commune, et cela eût épargné à bien des pauvres diables la prison et l'exécution sommaire.

" Il nous a semblé que c'étaient là des recruteurs opérant pour le compte de frère du vice-roi d'Egypte.

" L'autorité française, nous dit-on, se prétendrait par commisération à cet accommodement, qui permettrait de sévir désormais avec moins de rigueur.

" En effet, on nous affirme de tous côtés que les chefs militaires réclament qu'on agisse désormais avec une grande indulgence.

" Le général Osmont, le général Sagot, M. Borel, M. Mac Mahon, insisteraient plus particulièrement pour qu'on inclinât, mais avec discernement, pour les mesures de douceur. M. Thiers les demanderait également. Plusieurs projets sont à l'étude pour préparer et mettre rapidement à exécution un accommodement charitable."

L'INTERNATIONALE A PARIS. — Il fait suivant pourra sembler invraisemblable à beaucoup de nos lecteurs, dit la *Liberté*, mais nous en garantissons absolument l'authenticité :

" Vendredi, deux sections de l'Internationale, celle de l'Est et celle de Vaugirard, ont tenu séance à Paris.

" A vrai dire, les assistants étaient peu nombreux, et la crainte de voir apparaître les représentants de l'autorité est venue plus d'une fois les hanter. Quoi qu'il en soit, chacune de ces réunions a duré plus de deux heures, pendant lesquelles on a parlé de la défunte Commune, et nommé des membres du bureau en remplacement de ceux qui, pris aux barricades les armes à la main, avaient eu à subir les rigueurs de la loi.

" La section de l'Est s'est réunie dans son local habituel, cour des Miracles. Du club établi pendant le siège à cet endroit sont sortis les Johannard et les Sévaillier, qui, appelés depuis au gouvernement de la capitale, en ont fait le bel usage que chacun sait."

— On lit dans le *Siècle* :

Lorsque Raoul Rigault fit procéder à l'assassinat de Chaudey, le courageux rédacteur du *Siècle* fut mis en face d'un peloton d'exécution. Tous les hommes, n'osant refuser formellement d'agir, firent feu en l'air.

C'est alors que Rigault appela à lui des hommes dont il en vint successivement trois qui, *successivement* aussi, tirèrent sur Chaudey ; le premier le blessa au ventre, le second au visage, le troisième fit sauter la cervelle.

Ces trois assassins sont connus et sont peut-être en ce moment entre les mains de la justice.

— Une tentative de meurtre a eu lieu faubourg Poissonnière, sur la personne d'une jeune fille de seize ans.

L'auteur de cet attentat est une femme d'environ quarante ans. Arrêtée aussitôt, elle a déclaré que ne pouvant tuer le père de cette jeune fille, qui avait dénoncé son mari, elle l'avait frappée, croyant le tuer du coup.

Heureusement, dit la *Patrie*, la jeune fille, Anne Didier, en a été quitte pour une légère blessure à la tempe.

L'arme dont l'assassin s'est servi était un couteau de cuisine, qui était resté enfoncé dans le chignon de la jeune fille.

La coupable a été conduite à Mazas.

—Un grand nombre de députés réclament la diminution des traitements des dignitaires de l'Etat.

Le chef du pouvoir exécutif recevrait 500,000 fr. par an ; les ministres 50,000 fr.

Décédée hier matin, à 11 heures, Antoinette [illegible], fille de [illegible]. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à l'enterrement, [illegible] à 5 heures P. M. Le corps est exposé chez son grand-père, Louis H. Bitte, No 236, rue Bagatelle, entre Dauphine et St-Philippe.

Décédée le 29 juin, à 10 heures et demie du soir, Mme Veuve LESIDA-MADELEINE MUCONNELL, à l'âge de 54 ans. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement, sans autre invitation, aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue Toulouse, No. 20, entre Chartres et Royale.—De la part de sa fille.

NATTES FRAICHES DE CHINE.
Entrepôt de Nattes, No 17 de la rue de Chartres.
700 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie—comprenant trente différentes qualités et couleurs, venant d'être débarquées et qui sont offerts à bas prix, EN GROS et en détail.
A. BROUSSEAU & CO.
16 avril—PP—dim.mer.ven

Sociedad Union Española DE BENEFICENCIA MUTUA.
ASAMBLEA GENERAL ORDINARIA.
LOS miembros que componen esta sociedad se reunirán en el local de las Nuevas Lusitanas, No 267 calle Vieja Levé, entre San Felipe y Ursulinas, el LUNES, 3 de julio, á las 6 1/2 P. M., de conformidad con el artículo noveno, sección 1a, del reglamento.
Por orden del Presidente. R. BUELL.
30 juin—3t

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.
Assemblée Générale et Trimestrielle.
Election d'Officiers pour 1871.
MESSIEURS les officiers et membres de la Société sont priés d'assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ainsi qu'à l'ÉLECTION DES OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ, qui aura lieu le LUNDI, 3 de JUILLET, à 7 heures très précises du soir, à la Loge de la PARFAITE UNION, rue des REMPARTS, entre ST PHILIPPE et DUMAINE.
La plus grande exactitude est requise, car des affaires de haute importance seront discutées.
Par ordre du Président.
A. S. MARCHAND, Secrétaire.
30 juin—3t PP

RÈGLEMENT POUR LES QUITTANCES PAYÉES.
TOUTES les personnes qui désireraient régler sous l'Ordonnance [illegible] pour l'excédant des [illegible] pour cent payé sur l'assessment de 1870 et celui de 1871, voudront bien laisser leurs reçus de taxes au Département des Comptes Publics, à l'Hôtel-de-Ville.
ALFRED SHAW, Administrateur des Comptes Publics.
30 juin—1t

Banque d'Amérique—Nlle Orléans, 29 juin 1871.
AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de douze pour cent (libre de la taxe du gouvernement) qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause à partir du 10 juillet.
J. S. PASCAL, Caissier.
30 juin—6

Société Française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson (Lou.)
LES membres de cette Société sont priés d'assister à la séance trimestrielle qui aura lieu le SAMEDI, 1er juillet, au local habituel de la société, à 7 heures précises du soir.
Par ordre du Président, P. GENDRE, Secrétaire.
29 juin—3t

On Demande
POUR aller de suite de l'autre bord du lac, dans un endroit très sain et bien aéré, un homme marié capable de conduire une charrette et dont la femme pourrait faire la cuisine. De bons gages seront donnés. S'adresser, pour plus amples informations, au magasin de musique, rue Royale No. [illegible]
29 juin—1t

LE CÉLÈBRE HYDRASTIN COMPOUND, DU DR. M. L. JULIHN.
EST un remède positif contre toutes les maladies des reins, des intestins, de la vessie et des organes urinaires. Dans les cas de diarrhée, de diabète, de catarrhe de la vessie, de gravelle, et dans toutes les conditions anormales des organes, ou quand il y a indications de faiblesse ou d'irritation, cette préparation est d'une inappréciable valeur, et administrée aux enfants comme aux vieillards, agit avec une rapidité surprenante. Toute confiance.—Dans les maladies des femmes, faiblesses, irrégularités, etc., etc., il n'y a pas de remède plus efficace.
Voici un certificat choisi parmi un très grand nombre.
Williamsburgh, L. I., 28 octobre 1870.
Au Dr M. L. Julihn.
Cher Monsieur—J'entrai, il y a un mois, dans une de vos pharmacies de Brooklyn afin d'y acheter un remède pour une maladie de reins dont je souffrais depuis quinze ans et qui, souvent, m'affaiblissait tellement que je ne pouvais marcher. Cette affection, jointe à une fièvre remittente que j'avais contractée sur la côte orientale de l'Afrique, était fort pénible. On me conseilla d'essayer une bouteille de votre Hydrastin Compound. L'effet en fut magique ; au bout de quinze jours, j'étais tellement mieux que je pus me passer de [illegible]. Les symptômes de fièvre avaient disparu après la première semaine. J'avais, de temps en temps, des élancements, mais ils disparaissaient dès que je prenais de l'Hydrastin.
Je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance, et je n'ose en déclarer la chose publiquement.
Je suis, etc. WM. R. BROWNE, [illegible], Brooklyn, E. D.
PRIX : $1.—Demi-douzaine : $5.
PILULES : 25 cents la boîte.—Douzaine : $2.00.
Agents-généraux pour la Louisiane : MM. E. Martinez, rue Hôpital, No 66, entre Royale et Bourbon, et E. J. Hart & Co., No 73, Tchoupitoulas, N. O.—A vendre, en détail, par P. Bernard, coin St-Louis et Rempart, et chez tous les pharmaciens.
1er juin—Ma J S

Hôtel de la Grand'Ile — Bord du Golfe — Louisiane.
Le soussigné ouvrira cet Hôtel le 4 juin 1871.
Il n'a rien épargné pour en faire le premier endroit de bains du sud. La pureté de l'atmosphère, les brises qu'on y respire, l'abondance de poissons qu'on y trouve, [illegible]. La salle de billard et le salon de rafraîchissements sont vastes et bien aérés. L'établissement est pourvu de tout ce que le pays fournit de plus recherché et tient constamment à la disposition des pensionnaires des embarcations et des yachts pour les parties de pêche et les parties de plaisir.
Le nouveau bateau à vapeur "San Nicolas" fera le service les MARDIS et les SAMEDIS. Il quittera le Canal Harvey à 6 heures du matin. Les malles doivent être envoyées à bord.
Conditions — $2 75 par jour, $15 par semaine, $2 par mois. Les enfants et les domestiques paieront moitié prix.
Réduction sera faite aux familles qui passeront la saison.
Les ordres adressés au Lock Box 888, Nlle-Orléans, recevront une prompte attention.
25 mai—1[2] B. MARGOT, Prop.

GRAND FESTIVAL, TOMBOLA ET BAL
DONNÉS PAR
La Société de Bienfaisance des Cousins de la Louisiane, aux
Fair Grounds,
MARDI, 4 JUILLET 1871.
—DIRECTEURS—
C. H. Slocomb, Chas. Leighton, A. Baldwin, [illegible], T. Wallace, [illegible], T. F. Bearing, [illegible], F. J. Christian, [illegible], F. G. Barrière, [illegible], H. Kern, [illegible], H. McCloskey.
—COMITÉ D'ARRANGEMENT—
Jos. A. Ottmann, président. A. R. Delmel, A. Lassalle.
—COMITÉ D'INVITATION DE DAMES—
Jos. Garcia, président. Geo. A. [illegible], Chas. [illegible], [illegible], Jos. T. White.
—JUGES DES COURSES—
Chs. Leighton, H. Boisabel, Jos. McCloskey.
—Programme—
COURSE DE PONEYS—Un mille, en partie libre pour poneys au-dessous de 14 1/2 mains. Prix, $50.
COURSE DE CHEVAUX—Un mille, en partie libre. Prix, $50.
COURSE DE TROTTEURS (sulky)—Un mille. Prix, $50.
COURSE BUGGIES—Un mille. Prix, $50.
COURSE DE VÉLOCIPÈDE—Un huitième de mille, pour jeunes gens âgés de moins de 18 ans. Prix, $50.
COURSE A PIED—50 yards, pour membres de la Société. Prix, un buggy.
GRANDE PARTIE DE BASE BALL—R. E. Lee contre Pelican.
Grand feu d'artifices
à 8 heures du soir, sous la direction du Professeur Jos. Ferrouillet, successeur de Lafitte. Ce feu surpassera tout ce qu'on a pu voir depuis quinze ans.
—PROGRAMME DU FEU D'ARTIFICE—
[illegible]
Les entrées pour les Courses doivent être faites à Jos A. Ottman, au magasin de J. d'Arcy, à l'angle des rues Chartres et Canal.
Les lots, qui seront donnés aux porteurs des billets gagnants, sont exposés au magasin de E. Lilienthal, bijoutier, rue du Canal, 95.
—PRIX D'ENTRÉE—
Messieurs : 50 cents—chaque ticket constitue un billet pour la loterie tombola.
Pour les invitations de dames, s'adresser au comité, ou à l'un des membres de la Société.
Le comité se réserve le droit d'admettre les personnes qui lui conviendront.
Les buvettes, etc. seront adjugées aux Fair Grounds le DIMANCHE, 25 juin 1871.
20 juin—4t

Cercles en Fer pour Balles de Coton,
BARTLETT & RAYNE,
Agents-Généraux, 65, rue Carondelet,
ANNONCENT respectueusement aux marchands de cercles en fer, et aux commerçants de la campagne qu'ils ont en magasin, un stock considérable de CERCLES EN FER à la marque Arrow, ainsi que des Cercles en Fer et de [illegible] Buckle Ties [illegible] de qualité première, par J. J. [illegible], à Liverpool, Angleterre.

Pavillon Denéchaud.
LES représentations qui devaient se donner les samedis et dimanches au Pavillon, cesseront jusqu'à nouvel ordre. Le public est prévenu que les concerts et les bals auront lieu comme d'habitude toutes les après-midi, de 3 heures à 8 heures, ainsi que les bals tous les samedis soir, durant toute l'été.
[illegible] DENÉCHAUD & JARTOUX.

PAVILLON DENÉCHAUD, AU LAC PONTCHARTRAIN.
LE public apprendra avec plaisir que ce rendez-vous si populaire restera ouvert tout l'été. Un magnifique orchestre donnera tous les jours, de 3 heures P.M. à 8 heures, des concerts gratuits qui ont eu tant de succès l'année dernière.
Les Directeurs d'Écoles du dimanche et les personnes organisant des pique-niques auraient avantage à se réunir au Pavillon, à cause de la musique, qui ne leur coûtera rien, et des fraîcheurs brises du lac.
Un grand BAL aura lieu tous les SAMEDIS. Il commencera après le départ du train de 8 heures et continuera toute la nuit. Une locomotive partira du Lac tous les dimanches matin, à 2 heures, afin que tout le monde puisse être de retour en ville à 2 1/2 heures.
Le Pavillon et l'Hôtel Washington étant sous la même direction, on pourra commander à ce dernier établissement les repas, lunches, goûters ou rafraîchissements que l'on désirera.
La Buvette est garnie de Vins de choix et de Liqueurs fines.
PATISSERIES et CRÈMES de première qualité pour les dames.
Prix même que ceux de la ville.
Aux propriétaires offrent, gratis, aux présidents des différentes sociétés, l'usage du pavillon, y compris l'éclairage, pour les bals qu'ils voudraient y donner.
DENÉCHAUD & JARTOUX, Propriétaires.
16 juin—1mois

Aux Négociants et aux hommes d'Affaires.
LA MEILLEURE DES ANNONCES, L'ANNONCE LA PLUS ÉCONOMIQUE.
LE soussigné appelle l'attention des hommes d'affaires sur son nouveau moyen d'exposer les annonces. On le trouvera à l'Hôtel St. Charles, dans le salon des messieurs. Il placera dans les principaux hôtels et à bord des principaux bateaux à vapeur au fur et à mesure que le fabricant pourra lui fournir ses pupitres. Les personnes qui désirent annoncer d'une manière sont invitées à venir à mon bureau, où elles pourront voir le plan et retenir les places.
E. J. BYRD, Agent pour les annonces.
30 juin—3t Au No 31 1/2 de Commercial Place.

L'ILLUSTRATION.
ABONNEMENTS.
1 An....$16 00 Le Numéro....35 cts.
LA LIBRAIRIE et CABINET de LECTURE —DE— Roux-Rey & Bech, 30, RUE ROYALE.
A en vente des collections de l'ILLUSTRATION contenant l'Histoire du siège de Paris, depuis le 1er octobre 1870 au 26 novembre 1870 et des collections du 1 mars 1871 au 3 juin 1871.
L'Illustration sera reçue régulièrement tous les samedis.
7 juin—6t

MONDE ILLUSTRÉ,
ABONNEMENTS
L'An.... $8. Le Numéro.... 15 cts.
EN VENTE
A la LIBRAIRIE et au CABINET de LECTURE —DE— Roux Rey & Bech,
30 RUE ROYALE PRÈS CANAL.
Une série du Monde Illustré du 11 mars 1871 au 10 juin 1871.
En vente aussi le Journal Amusant et le Petit Journal pour rire.
Tous les JOURNAUX D'EUROPE seront reçus RÉGULIÈREMENT à dater de ce jour.
[illegible] 29 juin—6t

Demande de Cuisinière.
ON a besoin immédiatement d'une bonne CUISINIÈRE, bien recommandée. S'adresser rue Bourbon, No. 43. 27 juin—3t

Demande de Barbier.
UN bon Barbier trouvera de l'emploi en s'adressant au No 54 de la rue St. Charles. Salaire, $15 par semaine ou 60 cents par piastre gagnée.
28 juin—3t

LE ROI DES REFRIGERANTS.
EXPOSÉ et à vendre au No 6 de la rue Carondelet,—C'est un agrément dont les familles ne peuvent pas se passer pendant l'été. Le public et les dames surtout sont invités à venir l'examiner.
17 Mai—3m PP J. A. WARNER, agent.

PACKWOOD & BROTHER,
MARCHANDS DE GROCERIES,
Nos 95 et 97 de la rue du Camp.
SIROP DE FRAMBOISES, fait du jus pur du fruit—le meilleur qu'il y ait sur le marché—à vendre par gallon et en quantités moindres.
SARDINES, en jeunes aloses, arrangées comme les sardines—article tout à fait nouveau.
Les articles sont emballés avec soin et expédiés, sans frais de charroi ou de fret, aux familles [illegible]. 15 juin—6m

EAUX-DE-VIE FINES, EN DOUANE.
720 barriques et 300 caisses, 1865, 1863, 1858, 1848 et V. S. O. P. des célèbres marques :
OTARD, DUPUY & CO., COGNAC
PINET, CASTILLON & Co., do.
J. DENIS HENRY MOUNIE & Co., COGNAC.
A vendre par P. E. BRULATOUR, 136, 138 et 139, rue Royale, après l'Hôtel St. Louis.
29 juin—1t

Pale Ale de Wm. YOUNGER & Co,
—ET—
EXTRA STOUT DE GUINNESS,
200 barriques, EN BOUTEILLES ET DEMI-BOUTEILLES.
A vendre par P. E. BRULATOUR, 136, 138 et 139, rue Royale, après l'Hôtel St. Louis.
29 juin—1t

Grands Vins ! Grands Vins !
200 caisses CHATEAU GISCOURS, PESCATORE.—J. H. WUSTEMBERG, BORDEAUX.
50 caisses CHATEAU YQUEM.—J. H. WUSTEMBERG, BORDEAUX.
A vendre par P. E. BRULATOUR, 136, 138 et 139, rue Royale, après l'Hôtel St-Louis.
29 juin—1t

Avis.
LE navire français NOUVEAU MEXIQUE, capitaine Cassevit, venant de Bordeaux, est en débarquement au poteau 12 2d District.
Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, ou elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
Ni le capitaine ni les consignataires du dit navire ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.
FUENTES & CHALARD, 39 Vieille-Levée.
24 juin—3t

En débarquement du navire NOUVEAU MEXIQUE, de Bordeaux.
12 huitièmes Cognac Fine Champagne Disquet, [illegible] barriques Vin rouge, Châteauneuf [illegible], 1866.
A vendre par A. COUTIN, 40 rue des Magasins.
30 juin—3t

Pour Bordeaux via Liverpool.
La barque A1 Comtesse Eucharest, capitaine Dupont, ayant de beaux emménagements, prendra un nombre limité de passagers.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau No 16, Deuxième District, ou à BARNE & LIVAUDAIS.
14 juin—13t

Pour Rouen, France.
La barque-clipper française de première classe "AFRICAINE", capitaine Redonnet, partira prochainement. Elle a de très beaux emménagements et prendra des passagers pour le Havre, Paris et Bordeaux. Billets pour les stations de chemin de fer depuis Rouen, combinés dans le prix du passage.
Pour petit fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, au foot du Marché français, ou à R. H. DIXEY, No 37, rue de l'Union.
27 juin—3t

Avis.
MR JOSEPH J. MARION a été admis, le 1er juin, comme associé dans notre maison dont la raison sera McWILLIAMS, MARION & Co., à partir d'aujourd'hui.
1 juin—1m J. McWILLIAMS & CO.

Ecole supérieure de Bellevue,
Comté de Bedford, Virginie.
JOS. P. HOLCOMBE .... L. L. D. Principal.
W. R. ABBOT .... Co Principal,
Assisté par un corps de Professeurs distingués.
L'ANNÉE scolaire de cette Institution commencera le 15 septembre, pour finir le 15 juin. Prix de la pension pour l'année scolaire : $275, payable moitié le 15 septembre et le solde au 1er février.
Les élèves sont reçus pendant les vacances comme pensionnaires dans la famille du Principal ; on leur y donnera de l'instruction pendant l'année scolaire, mais seulement pour le prix de la pension et celui du cours d'instruction.
Les personnes qui désirent le prospectus de l'Etablissement ou de plus amples informations sont priées de s'adresser au Principal — Bellevue, P. O. Bedford Co, Virginie. 23 juin—août juil

ÉDUCATION.
L'INSTITUT ST. JOSEPH, situé No 312, rue d'Orléans, informe le public de la cité qu'il recevra des classes, [illegible] prochain.
Prix, de $ à $ piastres par mois. Pension, [illegible] piastres par mois. 23 juin—1m

Huile d'Olive. Huile d'Olive.
EN débarquement du brick "ANNIE BAT-CHELDER" venant de Marseille.
[illegible] paniers Huile d'Olive pure, [illegible] de la célèbre marque d'Adolphe Puget, Marseille.
A vendre par ANT. LANATA, Nos 9 et 11 rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée.
26 juin—4t

$50,000 de Linge Fait
POUR hommes et jeunes gens à 25 pour cent au-dessous des prix coûtants, pour cause de cessation des affaires.
CHARLES LAMM, 194, Poydras.
Les articles ci-dessus doivent être vendus avant l'expiration de soixante jours, sans égard au prix coûtant. Le public est prié de venir examiner le stock. 28 juin—1mois

Vins et Whiskies.
F. J. CARPENTIER,
284..........Rue Royale..........284
Entre St Philippe et Ursulines.
VINS (rouges et blancs) en barriques. Whiskies, Brandy, Gin, Rhum, Cognac, Absinthe, Nuesnat de Frontignan, Bitters divers, Cordiaux à 20 cts. Vermouth, Kirsch, Anisette, Bénédictine, Curaçao, Kirsch et Punch de vin, Huile de [illegible].
Fermé le dimanche, à 3 heures du soir.
[illegible] D Mar 2

Grand Sacrifice !
AUX CENT MILLE PALETOTS
Bon marché sans précédent.
ACCOUREZ TOUS, QUE TOUT LE MONDE EN PROFITE,
MICHEL LION,
197 et 199 rue Vieille Levée, en face du Marché Français.
AYANT gagné $25,000 à la dernière Grande Loterie de la Havane, (étant porteur d'une partie du No. 5405 qui gagna le gros lot,) a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans et celui de la campagne qu'il a l'intention de quitter ses comptoirs de détail et de liquider son assortiment à des prix de détail.
Désirant récompenser sa nombreuse clientèle du patronage libéral dont elle l'a toujours honoré et faire profiter tout le monde de sa chance, M. Lion procédera, à partir du
Samedi 17 juin, et pendant les 60 jours suivants, à la vente de son énorme stock
D'habillements confectionnés,
Evalué à plus de $300,000,
A 40 pour cent au-dessous du prix coûtant, pour du comptant.
Son stock comprend un choix considérable d'Habillements tout faits pour hommes et jeunes gens,
ne laissant rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la coupe, la maison n'ayant jamais occupé que des coupeurs et des ouvriers de premier ordre. Aussi, grande quantité de Chemises, Cravates et de caleçons, Faux Cols, Caleçons, Chemisettes, Chaussettes, etc.
Un Grand Assortiment de Chapeaux pour Hommes et Enfants.
Aussi, à vendre, l'Installation du Magasin, comprenant Comptoirs, Vitrines, Coffre-fort, Bureau d'Office, Installation du Gaz, 18 Machines à Coudre et tout le matériel nécessaire à la manufacture de vêtements de premier ordre. Conditions libérales.
☞ N'allez pas confondre pas les Magasins. Un grand drapeau avec l'inscription "Aux Cent Mille Paletots," vous indiquera la place au Bon marché sans pareil.
16 juin—1m

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT.
Vr MAIGNAN & F. LABORDE.
2 juin—3mois 32 et 34, rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT —DU— "Nouveau Mexique," de Bordeaux.
[illegible] ALEXANDRE SEIGNETTE, Cognac.
[illegible] HENRY SUTTON, [illegible]
[illegible] GOLDENBURG [illegible]
[illegible] VINEYARD PROPS, CO. 1858
[illegible] barriques de VIN CARBONDE FRÈRES, VIN DE FAMILLE.
100 caisses de 12 bouteilles VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT.
25 do do 24[illegible] do
A vendre par Vve. MAIGNAN & F. LABORDE, 32 et 34 rue Bienville.
25 juin—6t

Aux Fabricants de Cigares.
LE soussigné vient de recevoir de Barcelone, directement :
1500 pièces rubans de cigares, jaunes et rouges, de différentes grandeurs. Il les offre aux fabricants de cigares à des prix fort réduits.
Il a reçu par le dernier steamer—
40 balles de tabac de la Havane, en feuilles, —"Vuelta Abajo" de la meilleure qualité.
Il a en main un lot de —
200 caisses de tabac de la Pennsylvanie, pour capes et tripes. Il les offre à bas prix.
S. HERNSHEIM.
29 juin—6t Aux Nos 71 et 73 rue Decatur.

Vin Rouge !!
EN DÉBARQUEMENT du navire NOUVEAU MEXIQUE, de Bordeaux
100 barriques VIN ROUGE, "Ambarès," de A. Besse Frères.
A vendre à bas prix, par J. MANDIN, 183, rue Decatur, autrefois Vieille-Levée.
29 juin—3t

Demande d'Ingénieur.
ON demande un bon INGÉNIEUR et SCIEUR habile et parfaitement recommandé, pour un moulin à scie à la campagne. S'adresser à P. J. Silva, No 501 de la rue de la Commune. 28 juin—3t

Compagnie du Chemin de Fer de Mobile et du Texas.
Nlle-Orléans, 28 juin 1871.
Avis aux expéditeurs de fret.
A partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, le fret chargé à la Nouvelle-Orléans et à la Mobile pour les points de la côte désignés ci-après, sera pris à cinquante pour cent au-dessous des prix du tarif local du 1er avril 1871.
Ces points sont : Est Pascagoula, Ocean Springs, Biloxi, Mississippi City, Passe Christian et Baie St Louis.
J. B. KENDRICK, Surintendant général.
WM. J. PHELPS, Agent général du fret. 27 juin—6t

En débarquement du navire "Batchelder," de Cette.
BURGUNDY PORT.
20 quarts [illegible] No 1, [illegible] do do No 4, [illegible] huitièmes do No 4.
SHERRY.
150 quarts Blanquette No 2, 30 huitièmes do No 2, 20 quarts do No 4.
VIN BLANC.
20 barriques Sauterne.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr. 26 Vieille-Levée.
27 juin—6t

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES
Reçues par les derniers arrivages DU HAVRE.
CAPSULES Mothes, Cayluz, Matico, Mothes et Ricord.
CIGARETTES Espic.
DRAGÉES Cubèbes, Ergotine, Lactate fer.
ELIXIR alimentaire Ducro.
ELIXIR Pepsine Bondault & Grimault.
FER réduit Quevenne & Grimault.
GRAINS SANTÉ du Dr. Raué.
GRANULES Digitaline Grimault & Pelletier ; Hydrocotyle Lépine.
INJECTIONS Brou, Fortin, Matico et Ricord.
KOUSSO Grimault.
LIQUEUR GOUDRON Guyot & Grimault.
PAPIER à cautère.
PASTILLES Belloc, Bethan, Lactates alcalins et Vichy.
PEPSINE Boudault & Grimault.
PERLES d'Ether, Phénol Bobœuf.
PHOSPHATE Fer Leras.
PILULES Blancard, Dehaut et Vallet.
PURGATIF et Vomitif Cottin.
SIROP Delabarre, Digitale, Labélonye, Hypophosphite Cheuz.
SIROP Flon, Iodure fer et Manganèse, Lamouroux.
SIROP Pyro-Phosphate fer Robiquet, Quinquina Grimault.
VIN Quinium, Quinquina ferrugineux, Quinquina Laroche.
A vendre par E. MONTEUSE & CO., Coin Chartres et Bienville.
25 juin—1m

Feutre d'Irlande à Toits.
Contracteurs pour le Feutre Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.
Dates des patentes—24 octobre 1865 et 12 mai 1870.
PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.
NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS. (Non Inflammable.)
DE D. ANDERSON & SON,
Seuls fabricants et propriétaires des procédés.
FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre inodore, feutre à crin, &c. &c.
Fabrique de feutre de Lagan, à Belfast, et No 42 et 294, Robert Street, Londres.
Cette nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le bois de suite. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. [illegible]
[illegible] T. S. LINGHAM & Co. agents, [illegible] Au No 7 de la rue Carondelet.

SUCRES-MÉLASSES.
SUCRES RAFFINÉS—Bons en pains, coupés, [illegible].
A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Drip" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiane et Chalmette.
A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de fabrique [illegible].
A. THOMSON & CO., No 45 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES DE CUBA—En quarts et en boucauts.
A. THOMSON & CO.

GEO. MERZ [illegible]
BRASSERIE [illegible]
[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
192 et 193, rue Vieille-Levée, [illegible].
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
ON Y TROUVE CONSTAMMENT:
[illegible] Candi en sucre et en petits bâtons, Toutes espèces de Candis à la crème, Toutes espèces de candis mélangés, Candi filet, Candi sucré (Horehound), [illegible], Pâte de Jujube, Toutes espèces de Chocolats, [illegible], Bonbons fins.
On reçoit et fait de manière en conséquence. MACARONS, CONFITURES, [illegible], GATEAUX, [illegible], GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
On importe toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que : Figues de Smyrne, Dattes de toutes grandeurs, Raisins de table, Citrons, Fruits secs, Noix de toutes espèces, Pommes d'Amérique, Pâtes de fruits, Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, ETC.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
NORMAN & REISS, Seuls Agents.
Nos 192 et 193 de la rue Vieille-Levée.
1oct—PP

Bureau de l'Association de l'Hôtel St. Louis.
LE 8 juin courant, à une réunion des Directeurs de l'Association de l'Hôtel St. Louis, M. E. F. Mioton a été élu, à l'unanimité, Président de cette Association.
Nlle-Orléans, 13 juin 1871.
E. F. MIOTON, Président.
12 juin—1 mois—2 p s

CAZAUX & VERGNOLE,
IMPORTATEURS
VINS, LIQUEURS, &c.,
—ET—
FABRICANTS DE SIROPS.
73..........VIEILLE-LEVÉE..........73
9 juin—1an.PP

MANDEVILLE HOTEL,
TENU PAR P. COLOMES.
Le propriétaire du susdit hôtel prévient ses amis et le public en général, que son établissement, connu depuis des années, est ouvert, où l'on y trouvera, comme par le passé, tout le confort désirable et à des prix modérés.

Pension à la Baie St-Louis.
MME STOCKTON annonce à ses amis et au public en général qu'elle a agrandi et complètement réparé son établissement à la Baie St-Louis et qu'elle est maintenant prête à recevoir des pensionnaires.
Les prix sont modérés.
Le service sera fait par des personnes blanches. Attaché à la pension se trouve un restaurant approvisionné pour les messieurs.
17 juin—1 m

HOTEL RAMBAUT,
A BILOXI.
Le soussigné informe le public et ses amis qu'il fera la réouverture de son Hôtel le 1er JUIN. Il y aura chez lui tout ce que le marché offrira de plus délicat, et il ne négligera aucun effort pour satisfaire ses pensionnaires. L'établissement est à la portée des bateaux et du chemin de fer.
Repas extra sur commande.
[illegible] C. RAMBAUD.

Hôtel et Restaurant WASHINGTON.
AU LAC PONTCHARTRAIN.
LE propriétaire a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public, que son Restaurant a été remis à neuf, et qu'il est prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence. Il y a de beaux salons pour les dîners de commande, pour les sociétés, les mariages et les soirées.
M. DENÉCHAUD peut assurer à ses clients que l'expérience qu'il a de métier le met à même de promettre une excellente cuisine et un service actif. Les vins et liqueurs sont de premier choix.
17 juin—1m E. F. DENÉCHAUD.

SOURCES DE BLADON.
Le meilleur endroit de Bains du Sud.
CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 160 milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y arrive facilement. La salubrité de l'endroit est incomparable.
Les plus habiles chimistes du pays ont analysé les eaux qu'ils ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Des centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de comparable [illegible] pour les maladies chroniques de l'estomac, des entrailles, des reins, du foie, de la rate, de la dyspepsie, des rhumatismes et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
L'hôtel est vaste, et, avec les cottages qui sont bien ventilés et agréables, peut recevoir [illegible] personnes.
Les malades y trouveront tous les soins qu'exige leur état. Les personnes qui cherchent le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE ARÈNE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.
Les maisons à bains sont importables à l'air et conviennent pour l'hiver aussi bien que pour l'été. La buvette est pourvue des liqueurs et des vins les plus fins. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et SAMEDIS SOIRS et arrivent à Bladon le lendemain matin.
On peut se procurer, moyennant $20, des billets pour tout le voyage, au Bureau du chemin de fer de Mobile et de Chattanooga, et au Bureau de la ligne de bateaux de Morgan. Pension par semaine, $[illegible], enfants et domestiques de couleur, moitié prix. [illegible] Logement et restaurant ouvert toute l'année, les eaux étant aussi bonnes en hiver qu'en été. MM. ISAACSON, SEIXAS & CO., Grocers, aux Nos 60 et 62 de la rue de la Commune, sont chargés de la vente des eaux de Bladon en baril, et donneront aux personnes qui le désireront les renseignements dont elles auraient besoin.
7 juin—1m J. CONNER & CO., Propriétaires.

Ne pas Confondre Humbug avec Réelle Liquidation.
Depuis l'ouverture pour de liquidation, la maison
C. LAZARD,
135 Vieille-Levée, [illegible],
A désiré une toute sa [illegible] pour [illegible] acheter un riche et immense Stock de marchandises à prix réduits. Les prix de cette maison ont été extraordinairement bas et cela a créé la concurrence avec toute autre maison du même genre. Quelques maisons ont préparé en conséquence un certain genre de GRAND HUMBUG, pour attirer les clients qui se portaient en foule pour acheter à des prix excessivement bas et réduits au magasin de C. LAZARD, 135 Vieille-Levée, opposé [illegible].
La maison C. LAZARD a encore en mains environ 150 PALETOTS ALPACAS à $2 35, ARTICLE EXTRA DERNIER GENRE, à $2 75, article qu'il faut payer partout $7 50 ; et aussi un grand assortiment d'articles trop nombreux pour les mentionner.
N'oubliez pas C. LAZARD, Au No 135 rue Vieille-Levée, [illegible].
7 juin—1m

Commission de Réclamations.
LE soussigné a pris les arrangements les plus complets avec des avocats à Washington pour faire valoir les réclamations contre les Etats-Unis au moyen de la Commission, etc. du Congrès.
S'adresser à Washington, D. C.
[illegible] JOHN H. C. PARKER.
[illegible]—1m.

Demande.
TROIS ou quatre messieurs avantageusement connus et qui voudraient être attachés à une compagnie d'assurance de la vie, trouveront un bon salaire. S'adresser au Lock Box 558.
[illegible]

Avis.
LE docteur ORIARD informe sa clientèle que ses CONSULTATIONS auront lieu dorénavant le matin de 8 à 10 heures, au No. 161, rue du Canal.
[illegible]

AVIS.
MR. LUCIEN J. BOIZE a été admis comme associé dans ma maison, le 1er juin. Le nom de la maison sera H. F. GIVEN [illegible].
1 juin—1m

Avis.
[redacted]
[illegible] LAWRANCE [illegible]
THOMAS LAWRANCE. J. HEBRARD. BENJ. R. LAWRANCE.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1871.
LE soussigné annonce à ses amis et au clients qu'il est toujours attaché à la maison LAWRANCE BROTHERS, qui succède à celle de LAWRANCE & HEBRARD ; qu'il sera très heureux de les servir, comme par le passé, au No [illegible] de la rue Vieille-Levée.
[illegible] R. V. HEBRARD.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 JUIN—CLASSE No 154.

66	78	6	70	34	36	17	13	44	65	72	38	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans la salle de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.
Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. Nous soussignés, pour approuver notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 29 juin 1871.
E. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries. [illegible]

SAISON D'ÉTÉ
Vêtements à bon marché
LEON GODCHAUX,
93 ET 95....RUE DU CANAL....93 ET 95
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.
LINGE DE DESSOUS. CHAPEAUX.
Un assortiment considérable et des mieux choisis,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.
De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux faits par des premiers tailleurs.
NOTA BENE—Nous n'employons dans nos ateliers que d'excellents ouvriers, et nos coupeurs sont tous de premier ordre.
[illegible] juin—

Musique. Pianos.
GRAND RABAIS.
M. ELIE,
16.......... RUE ROYALE..........16
A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.
Prix très modérés. 30 mai—1an

Pianos, Pianos,
—ET—
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
9..........Rue Royale..........9
IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que :
FAIVRE, JEMINI, BORD,
avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, GALENBERG et VAUPEL, etc., etc.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, méthodes, etc., etc.
Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., des plus célèbres fabriques de Paris.
Le tout offert à des prix excessivement réduits.
Mars—1an

DENTISTES.
LE DR. CHARLES E. KELLS
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deux portes après la rue du Canal.
[illegible] des dents, sans souffrance, au moyen du protoxyde d'azote.
1 [illegible]—PP

Dr. C. BLANKE,
DENTISTE,
416 et 418.........rue Charles.........416 et 418
Entre Terpsichore et Euterpe, N.-O.
EXTRACTION DE DENTS SANS DOULEUR
Opérations faites à prix très modérés.
[illegible]

Préservez vos dents.
J. A. CASSADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE
135..........Rue du CANAL..........135
entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dentiers artificiels sur plaque en or, en argent, à des prix modérés.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
Extraction des dents sans souffrance, par le chloroforme.
[illegible]

$20 Seulement $20.
LE DR. CHS. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général qu'il vient faire pour tout le monde, pauvres et riches, au besoin de dents artificielles, il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.
Toutes les opérations chirurgicales et mécaniques seront faites avec soin et à des prix modérés. On le trouvera tous les jours de 8 à 4 heures, au domicile du Dr. L. Duperron, 66, rue Bienville, [illegible] Royale.
Extraction des dents sans douleur. [illegible]

G. W. DUNBAR & SON,
10, 12 et 14...RUE ST-LOUIS...10, 12 et 14
NOUVELLE-ORLÉANS,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.
Qui sont remportés les prix.
24 déc—1an

GRANDE VICTOIRE
—POUR LES—
Charrues de Jas. H. Hall & Co
—A LA—
FOIRE D'ETAT DU TEXAS.
PREMIER PRIX décerné aux meilleures CHARRUES faites aux Etats-Unis, toute prix au-dessus de tous les concurrents.
Pour le service et la simplicité, elles sont sans égales.
HART & HOGAN, QUINCAILLERS EN GROS, &c.
[illegible] 300 et 302 rue Tchoupitoulas.

A Vendre,
POUR CAUSE DE DÉPART,
UNE CONFISERIE,
Située dans le Premier District—Bonne clientèle, Termes raisonnables.
S'adresser à ST L. DESTEZ, 27 mai—1m Rue St-Charles, No 14.

Changement de domicile.
LES soussignés a l'honneur de prévenir sa clientèle et ses amis qu'il a transporté son magasin de Bijouterie de l'encoignure Royale et St-Pierre au No
11.....Rue du Camp.....11
20 mai—1m N. RIVERA.

J. SAGET,
185, Chartres, et 15, rue du Canal.
Annonce au public ainsi qu'à ses amis qu'il vient de recevoir une grande quantité d'armes de son choix, telles que [illegible] seront vendues à des prix très bas en raison du retard de la saison. Il baissera les prix des FUSILS LEFAUCHEUX et Fusil CENTRAL de diverses prix ; aussi, des REVOLVERS [illegible].
[illegible]

Chantier de bois, de Brown.
Bois de plancher et de plafond, tout taillé ; Chêne blanc, Frêne, Peuplier, Noyer, Cèdre, Cypre et Pin jaune.
UNE attention particulière est donnée au sciage d'Essieux de charrette, de Secteurs de roues, de Timons, et de toute espèce de Sciage circulaire et autres.
Bois, Planches et Madriers pour navires, steamboats, charrettes, [illegible] à vendre par JOS. A. BROWN.
Boutiques des rues Bienville et Dumaine, à une [illegible] de la Douane. 12 mars—1an

Mme Docteur BONOMO,
AU No 200 de la rue Bourbon, se recommande aux dames et comme sage-femme pour toutes les maladies de femmes et enfants. Elle s'engage à guérir ses clientes de toutes les maladies du sang, telles que l'enflure des pieds et mains, les ulcères, [illegible] les maladies [illegible] la matrice. Elle offre ses services pour les personnes qui ne sont pas en état de payer. Consultations de 1 à 4 heures.
[illegible]

FUSILS, QUINCAILLERIE et COUTELLERIE, à très bas prix—A. CHURCHILL [illegible], au No 31 de la rue Tchoupitoulas. [illegible] coutellerie, [illegible], 1,800 douzaines [illegible]. 1,000 chaises [illegible].
[illegible] HUMPHILL & BRO,
Au No 3 de la rue Poydras et Lafayette.